



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

1) ASSOCIATION (Loi 1901)

En vous inscrivant, vous devenez membre de la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire. La devise de la fédération : **Sport – Santé.**
Les membres du bureau sont bénévoles.

2) INSCRIPTION

Ne seront acceptés que les dossiers **complets** comprenant :

- **La fiche d'inscription** dûment remplie et signée.
- **Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive obligatoire pour les nouveaux adhérents ou attestation de questionnaire santé pour les anciens adhérents.** Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre rendez-vous au centre médico-sportif de la Souvine (Tél : 04 90 87 36 18 ou 04 90 87 45 61).
- **le paiement par chèque** à l'ordre d'AGV Villeneuve (cotisation annuelle non remboursable).

3) EQUIPEMENT SPORTIF

- chaussures de sport réservées uniquement à la salle de gym,
- Serviette obligatoire (pour l'hygiène),
- Pour le respect et le bien-être de tous, veillez également à votre hygiène corporelle (prévoir lingettes ou déodorant si nécessaire),
- Pour la randonnée, chaussures de marche.

4) RECOMMANDATIONS

- Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou oubli. Elle autorise les adhérents à déposer leur « sac de ville » dans la salle de cours.
- Respecter les horaires des cours et les consignes données par l'animateur.
- Eteindre les téléphones portables pendant les cours.
- Ranger soigneusement le matériel, fourni par l'association.

Nous vous rappelons que les activités de L'AGV se pratiquent dans un esprit associatif.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Le Bureau